1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

post
1906



ECOLE MENAGERE

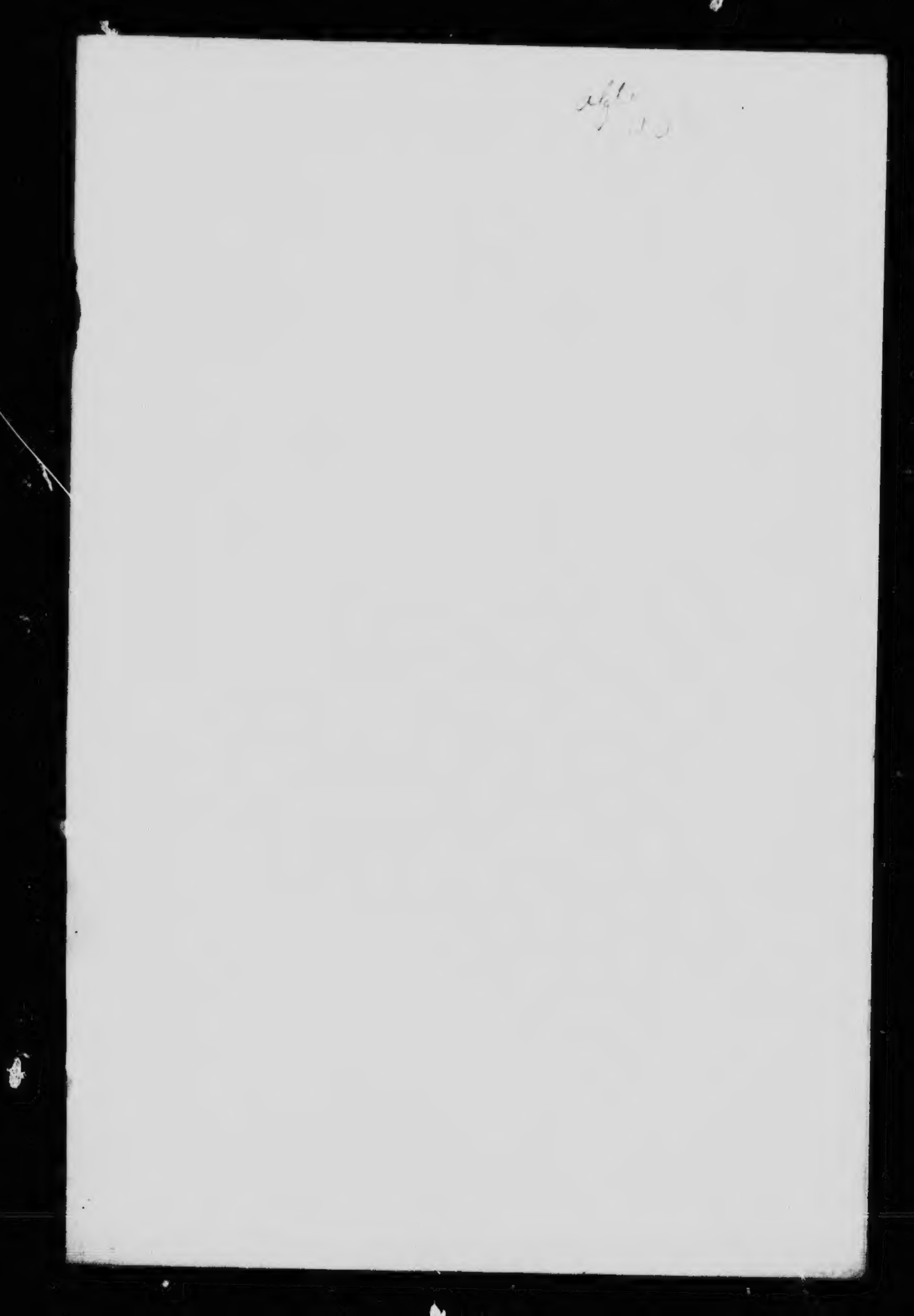
DE

SAINT-PASCAL

COMTE DE KAMOURASKA, P.Q.

SOUS LA DIRECTION

des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame





MATER ADMIRABILIS

ECOLE MENAGERE

DE

SAINT-PASCAL

SOUS LE HAUT PATRONAGE

DU

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

ET

AFFILIEE A L'UNIVERSITE LAVAL



Sise à cinq minutes du chemin de fer Intercolonial l'Ecole Ménagère est construite suivant toutes les règles de l'hygiène, et aménagée à la moderne. Avec ses salles spacieuses, ses dortoirs hauts, bien ventilés, ses chambres de bains, son système de chauffage à eau chaude, sa promenade sur le toit, etc., cette institution assure aux élèves le confort des premières maisons d'éducation.

L'entrée a lieu le premier mardi de septembre.

CONDITIONS GENERALES.

Pension et enseignement, par mois	$6.00
Les élèves de la province de Québec seules peuvent bénéficier d'une bourse, et n'ont à payer par mois que	$4.00
Musique, piano par mois	$2.00
" vocale (leçons privées)	$2.00
" " (leçons générales)	.25
Sténographie par mois	.50
Dactylographie " "	$1.00
Blanchissage " "	$1.00
Couchette, matelas, oreillers, chiffonnier (si l'élève fournit les couvertures) par mois	.25
Lit complet.. .. .. " "	.50
Chambre privée (lit compris)	$1.00
Usage des cartes, globes, craie, etc., pour l'année	$2.00

Les remèdes aussi bien que les fournitures de classe : livres, papier, etc., sont aux frais des parents.

Les comptes des livres de classe sont payables en décembre. Les comptes des travaux à l'aiguille, vers le 15 mai.

La pension est strictement payable un mois d'avance et aucune remise n'est faite pour absence ou départ avant la fin du mois.

Pour plus d'uniformité, l'outillage de la coupe, ainsi que tous les matériaux pour couture, ouvrages manuels, etc., doivent être achetés à l'Ecole Ménagère.

COURS D'ETUDES

INSTRUCTION.— Le cours d'études classiques est de quatre années et comprend le cours modèle (Intermédiaire), le cours académique, (Primaire supérieur), suivant le programme approuvé par le Conseil de l'Instruction publique.

Les élèves n'ayant pas les connaissances exigées pour entrer au Cours modèle (Intermédiaire) seront admises au Cours préparatoire.

Les élèves peuvent recevoir leur brevet soit élémentaire, soit modèle, soit académique, à la fin de l'une ou de l'autre des quatre années du Cours, selon le degré d'instruction qu'elles ont en entrant à l'Ecole Ménagère.

ENSEIGNEMENT MENAGER

Le cours régulier est de quatre ans et doit être suivi par toutes les élèves indistinctement.

Une année préparatoire est ajoutée aux quatre années susmentionnées, pour les élèves qui n'ont pas l'âge requis (qua-

torze ans) ou qui ne peuvent suivre avec avantage l'enseignement ménager du Cours régulier.

En outre, un Cours spécial d'économie domestique est donné aux jeunes filles qui ont terminé leurs études dans d'autres couvents et désirent se former à cet art si important.

L'enseignement ménager théorique et pratique marche de pair avec l'instruction classique. En voici le programme : Science du ménage, Tenue d'une maison, Blanchissage, Entretien du linge et des vêtements, Repassage, Coupe et confection des habits, Raccommodage, Art culinaire, Soins à donner à l'enfance, Hygiène et médecine domestique, Botanique et Horticulture, Aviculture, Laiterie, Apiculture, Physique et Chimie.

Après la troisième année les élèves pourront concourir à l'obtention du "diplôme d'enseignement ménager."

Après la quatrième année seulement, ou après la deuxième année du cours spécial les élèves pourront concourir à l'obtention du plus haut diplôme.

Ces concours ou examens se passeront à la fin de chaque année, en présence d'un comité composé de délégués du Gouvernement Provincial et de l'Université Laval.

Dans les deux cas, les élèves jugées dignes par les directrices de l'institution pourront seules prétendre à ces diplômes.

REGLEMENT

L'année scolaire est divisée en deux termes ; le premier commence avec septembre et le second avec février. Aucune élève ne sera admise pour moins de cinq mois.

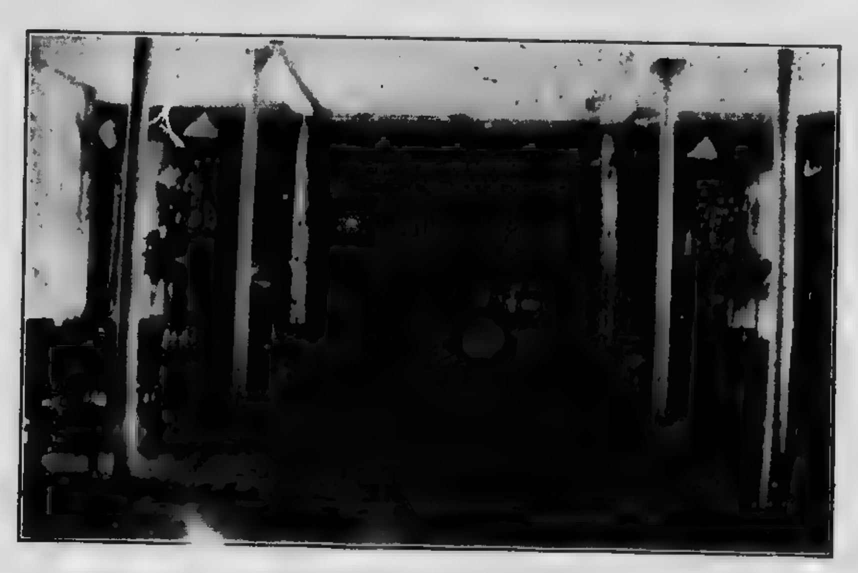
L'année scolaire est interrompue par un congé de dix jours, au premier de l'an. Les élèves arrivant après la date

fixée ne seront pas admises, à moins qu'elles n'aient des motifs sérieux à alléguer.

Aucune permission de sortie ne sera accordée aux élèves pensionnaires durant leur séjour à l'Ecole Ménagère, si ce n'est en cas de nécessité absolue.

Une absence prolongée, au commencement et dans le cours de l'année, prive les élèves de concourir pour les prix.

Les parents ne devront se présenter au parloir qu'aux heures et aux jours indiqués par le règlement.



SALLE DE RECEPTION

Les élèves ne feront usage du téléphone qu'une fois chaque semaine.

Toute correspondance sera soumise à la supérieure ou à la directrice.

Les élèves sont responsables des objets mis à leur usage et doivent indemniser l'Ecole si elles les égarent, les cassent ou les détériorent.

COSTUME.—Robe noire unie, manteau, chapeau et gants noirs strictement exigés pour le dimanche. L'étoffe de la robe doit être en cachemire, serge ou panama. Le velours, la soie, le satin, comme garnitures,ne sont pas tolérés.

TROUSSEAU.—Chaque pensionnaire doit apporter : deux robes noires, deux tabliers noirs, deux tabliers à manches en indienne ou en coton pour ménages. Sous-vêtements: trois robes de nuit, quatre chemises, quatre paires de pantalons, etc., tous les articles nécessaires à la toilette, pot et cuvette, poudre à dents, brosse, savon, etc. Cinq serviettes de toilette, cinq serviettes de table, deux douzaines de mouchoirs de poche, six paires de bas, une paire de souliers de nuit, grands bas ou guêtres pour l'hiver, claques, gants pour l'hiver et pour l'été. Les pensionnaires qui fournissent leurs effets de lit apporteront aussi leurs couvertures: quatre draps de lit et quatre taies d'oreillers. Chaque élève devra aussi se pourvoir d'un couvert: couteau, fourchette, cuillers, verre ou gobelet.

Deux voiles: un de point noir et un autre de point blanc (2 vgs de longueur) peuvent être achetés à l'Ecole.

Les effets doivent être marqués au nom de l'élève.

Le linge blanchi au dehors devra revenir à l'élève sans être raccommodé ni reprisé. Le raccommodage est une des branches les plus pratiques du cours ménager; l'élève est rigoureusement obligée d'exécuter ce travail elle-même.

L'Ecole Ménagère ne fera aucune avance d'argent pour les menues dépenses de l'élève: achat de vêtements, de papier à lettres, de timbres-postes, etc. Ces détails ne figurant pas sur

les comptes, les parents voudront bien remettre soit à l'élève, soit à la supérieure, le montant nécessaire pour en faire l'acquisition.

Le nombre des bourses est limité; c'est pourquoi les demandes d'admission devront être faites en juillet.

Pour être admise à l'Ecole Ménagère et avoir droit à une bourse (de $20.00) payée par le gouvernement, les jeunes filles doivent avoir au moins treize ans. Elles devront présenter un certificat de vaccination, un certificat d'études primaires, et un troisième de bonne conduite.

L'Ecole se réserve le droit de renvoyer en tout temps, sans remboursement du terme payé, l'élève qui par sa conduite, aurait donné de graves mécontentements.

****

A l'objection souvent répétée: que l'enseignement ménager surcharge le cours classique, multiplie les années d'étude, compromet la santé des élèves....! nous répondons, après expérience de plusieurs années: que les matières nouvelles intéressent puissamment les élèves, développent beaucoup plus rapidement leur intelligence, les reposent, en quelque sorte, des fatigues du cours classique; et que bien loin de nuire à leur santé, elle la favorisent plutôt, en développant heureusement toutes leurs facultés corporelles, grâce au travail manuel obligatoire.

****

POURQUOI L'ENSEIGNEMENT MENAGER?

Un de nos hommes politiques les plus distingués écrivait en juillet, 1906:

On sait que l'enseignement ménager a sa place de plus en plus marquée dans les programmes de l'éducation moderne. Les éducateurs prévoyants se rendent compte, en effet, qu'une meilleure adaptation des aptitudes féminines à toutes les conditions de la vie est une nécessité et une résultante de la civilisation contemporaine.

Le travail de ménage doit désormais être considéré comme une profession à apprendre. C'est ce que l'on commence à comprendre dans les pays d'Europe, et partout en France, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, les réformateurs de toute provenance mettent au premier rang des obligations de l'école moderne, l'enseignement ménager. Nous sommes heureux que ce mouvement se soit enfin communiqué au Canada.

Ainsi que le disait si excellemment dans un récent discours le fondateur de l'école de Saint-Pascal, M. le curé Beaudet, l'enseignement ménager est encore le plus sûr rempart contre tous les fléaux qui menacent notre race: l'alcoolisme, le luxe, l'émigration, l'immoralité.

Combien de jeunes filles qui passent sans transition du couvent dans le ménage, ignorent les premiers éléments de la science du foyer. Et c'est pourquoi tant de familles se désagrègent.

Il faut apprendre à la jeune fille à aimer son "home", à tenir proprement sa maison, à faire convenablement la cuisine. Lorsque les jeunes épouses sauront confectionner des menus irréprochables et appropriés, les maris les sauront mieux ap-

précier; lorsqu'elles auront pris l'habitude d'une sage économie en même temps que le goût du confort intérieur, elles cimenteront à jamais le lien familial.

Ce n'est pas dire cependant qu'il faille désormais confiner la femme à l'intérieur de la cuisine. A l'école de Saint-Pascal, on n'oublie pas le sage précepte de Chrysale:

Je consens qu'une femme ait des clartés de tout.



SALLE DE COUPE DES VETEMENTS

Avec la couture, la cuisine, les notions élémentaires de chimie pratique, etc., on y enseigne beaucoup d'autres choses, voire même le piano. Selon le mot d'un écrivain moderne que M. l'abbé Beaudet citait fort à propos, "toute femme contient une reine et une servante." Il faut cultiver les deux à la fois.

Madame de Maintenon voulait que les filles de sang royal apprissent à faire, non des colifichets, mais le linge, les habits,

les coiffes, les bas, la cuisine; et elle stigmatisait ces indolentes qui, disait-elle: "balayent sans se soucier que la place en soit plus nette."

La Comtesse de Genlis, établie, par la femme du grand Roi, directrice des filles nobles qui étudiaient à Saint-Cyr, exigeait qu'on enseignât à ses élèves:" à tenir une maison, à diriger une lessive, à savonner et à repasser elles-mêmes, à conduire une basse-cour, une laiterie, à prendre soin du fruitier, à diriger une cuisinière, à faire elles-mêmes la cuisine, à connaître le prix des choses, leur dose, leurs qualités, ce qui a rapport à la boulangerie." Exigerait-elle moins aujourd'hui des filles de professionnels, de rentiers, de bourgeois, de cultivateurs, de travailleurs.... ?

Pourquoi l'Enseignement Ménager? Le congrès de Fribourg répond: "C'est pour faire comprendre à la jeune fille la grandeur de ses devoirs, la nécessité de les bien connaître. C'est pour lui prouver que la femme est l'arbitre des destinées de tous ceux qui l'entourent, qu'"elle fait et défait la maison" suivant un vieil axiome.

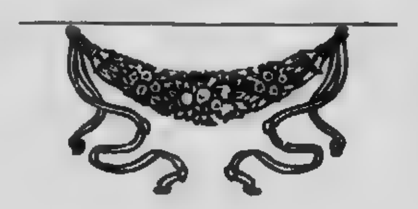
Nous voulons, disait un champion des Ecoles Ménagères de la Suisse, former la femme pour sa famille, parce que la famille bien établie, est l'aide physique, morale et intellectuelle de la société.

Au Livre de la Sagesse, on trouve le portrait de la femme admirablement esquissé par Celui qui la créa avec ses qualités fondamentales: "Qui trouvera une femme forte ? Elle se lève de grand matin et distribue la nourriture à ses servantes.... le cœur de son époux se confie en elle, ses mains s'attachent aux rudes travaux..... elle ne mange pas son pain dans l'oisivité..... ses enfants se sont levés et l'ont proclamée bien-

heureuse.... son mari à son tour se lève pour publier ses louanges."

Ces touchantes paroles ont été les premières règles de l'éducation de la femme. Le soin de sa maison, l'éducation de ses enfants absorbaient alors tout son temps.

C'est pour faire revivre cet âge d'or qu'on établit des Ecoles Ménagères.





ECOLE MÉN:GÈRE DE ST PASCAL



ECOLE MENAGERE DE SAINT-PASCAL

The St. Pascal Institute of Domestic Science, under the direction of the Sisters of the Congregation de Notre-Dame of Montreal, is situated a short distance from the Intercolonial Railway Station. It is laid out according to the most modern plans. Spacious halls, roomy dormitories, perfect ventilation, model bath rooms, heating system, etc., all contribute to the health and comfort of the pupils.

TERMS.

Board and Tuition, per month	$7.00
Music, Piano " "	$2.00
" Vocal (private lessons)	$2.00
" " (in class)	.25
Stenography	$1.00
Type-Writing	$1.00
Laundry	$1.00
Bedding furnished by School	.50
Alcove-bedroom	$1.00
Private room	$2.00
Entrance fee	$2.00

Books, stationery and physican's fees form extra charges. All bills are payable per session of ten weeks, in advance.

To secure uniformity, all material for the domestic department should be purchased at the school.

COURSE OF STUDY.

The regular course extends over a period of four years and embraces the studies approved of by the Council of Public Instruction.

Pupils who at entrance are not prepared for the model course will be admitted to the Preparatory Course.

Pupils may receive the Elementary, the Model and the Academic diploma at the end of any one of the four years according to their capacity on entering the school.

HOUSEHOLD SCIENCE.

This course covers a period of four years and is to be followed by all the pupils without exception.

A preparatory year is added to the above mentioned four years for all pupils under fourteen or for those not sufficiently prepared to enter the regular domestic department.

A special Course of Domestic Economy is given to young women who wish to acquire some knowledge of this science.

COURSE OF DOMESTIC SCIENCE.

Theory of Domestic Science
Washing and Ironing
Cutting and Fitting
Culinary Art
Hygiene and Pharmacy
Horticulture
Aviculture
Physics
Drawing.
Study of Household Departments
Care of Linen
Darning and Mending
Education of the Child
Botany
Dairy
Apiculture
Chemistry



UNE LEÇON D'ART CULINAIRE

After the third year, the pupils may compete for the "diploma of Household Science."

After the fourth year only, or after the second year of the special course, the pupils may compete for the highest diploma.

The competitions or examinations will take place at the end of each year, in presence of a committee appointed by the Provincial Government and Laval University.

In both cases, merely the pupils considered as deserving by the authorities of the institution, will have a right to these diplomas.

GENERAL REGULATIONS.

The Scholastic year is divided into two terms: the first begins on the first Tuesday of September and the second with the opening of classes in January. No pupil will be admitted for less than one term.

There is but one vacation ten days at New Year's. Pupils returning late will not be admitted, unless such delay be necessary for urgent reasons.

Pupils will not be granted leave of absence without absolute necessity. Visitors are admitted only on the days and at the hours fixed by rule.

All correspondence is subject to the supervision of the Mother Superior. Books and Newspapers are not allowed.

The pupils are responsible for household articles used by them; if lost, broken or injured such articles must be replaced.

COSTUME.—A plain dress, coat, hat and gloves are required for Sundays. The entire outfit must be the black. The dress material may be of cashmere, serge or panama. No velvet, silk or satin trimmings are allowed.

WARDROBE.—Resident pupils require four changes of linen, two black dresses, two black aprons, two aprons with sleeves for domestic duties, three night dresses, necessary toilet articles, six tablenapkins, two dozen handkerchiefs, gaiters, rubbers and gloves.

Pupils must provide knife, fork, and spoons. A black and a white net veil are required. These may be bought at the convent.

All articles must be marked with the owner's name.

The school never provid . money for incidental expenses. A sum sufficient to cover such incidentals should be placed in the hands of the Superior.

References are required before admission.

One of Canada's distinguished men wrote in July 1906.

"We know that the teaching of Domestic Science is gradually gaining ground in modern methods. Clear sighted educators are convinced that household training adapted to the different conditions of life should have its place in the curriculum of studies.

The educational reformers of France, Germany, England and Belgium are giving to the above mentioned stu the first place in their schools.

We are pleased to know that Canada enters into the spirit of this movement."

So, in a recent address, spoke Father Beaudet, the founder of "l'Ecole Ménagère de Saint-Pascal."

How many young women, passing without preparation from the convent to the home, are ignorant of the first prin-

ciples of fireside science? This is the very reason why so many families fall into pecuniary difficulties.

It is necessary to teach a young girl to love her home, to keep house properly, to be versed in the culinary art, and to combine in her house keeping good taste with economy.

Saint Pascal's School adopts the maxim of the Wise Man: "Let woman be enlightened on all points."

According to the modern writer quoted by Father Beaudet: "Every woman is both queen and handmaid." It is necessary to train her to play both parts with equal skill.

Madame de Maintenon wished the daughters of royal blood to be taught not so much how to make useless trifles, as how to look after their own linen, gowns, and household tasks. She stigmatized as indolent those who work without caring how they work. Another question is often asked: Why have a school of Domestic Economy? The Fribourg Congress of Switzerland answers: "That the young woman may appreciate the greatness of her duties and the necessity of understanding them clearly. To prove that woman makes or mars the destiny of those about her, that she upbuilds or destroys the home, according to an old adage. "We wish", said a champion of the Domestic Schools of Switzerland, "to form woman for the family, because the family once firmly established is the physical, moral and intellectual safeguard of Society."

In the Bible (Prov. c. 31) we may read about the portrait of the ideal woman admirably drawn by Him Who created her. "Who shall find a valiant woman? She hath risen in the night and given a prey to her household. The heart of her husband trusteth in her. She hath put out her hand to

strong things. She hath not eaten her bread idle. Her children rose up called her blessed—; her husband, and he praised her." The noble words set forth the fundamental principles of woman's education: The care of her house and the education of her children, such in Solomon's day, were the first and holiest duties of true women.

To revive this golden age we are erecting schools of Domestic Science.

